

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

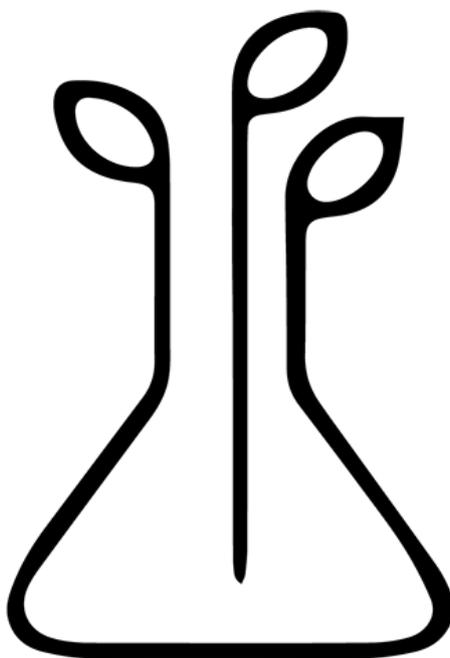
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 21 août 2025

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : Potasse Caustique (KOH) 90 % Code du produit : KOH
Utilisation recommandée	Précurseur pour la fabrication de savons liquides ou mous par saponification, utilisé dans les formulations cosmétiques, industrielles, agricoles (engrais), et chimiques. Dosage recommandé : selon application (calcul précis via calculateur de saponification).
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers

- Corrosion cutanée (Catégorie 1A, SGH)
- Lésions oculaires graves (Catégorie 1, SGH)
- Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4, SGH)

2.2 Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes SGH :



- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mentions de danger** :
 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- **Conseils de prudence** :
 - **Prévention** :
 - P260 : Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 - **Intervention** :
 - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/doucher.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
 - **Élimination** :
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée conformément aux règlements locaux.

2.3 Autres dangers

- Produit fortement corrosif et hygroscopique sous forme de granules/pastilles blanches. Peut provoquer des brûlures chimiques graves et une cécité permanente en cas de contact oculaire. Réaction exothermique violente au contact de l'eau ou d'acides. Aucun danger environnemental significatif. Non PBT/NPvB. Non testé sur les animaux, conformément à l'éthique de Pure Arôme Laboratoire.

2.4 Ingrédients dangereux non classés

- Aucun au-dessus des seuils SGH supplémentaires.

SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification SGH
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3	90 %	H314, H302

- **Remarque** : Produit sous forme de granules/pastilles blanches de pureté 90 %, avec impuretés résiduelles (eau, carbonates) conformes aux normes USP FCC ou alimentaires (E525, si applicable). Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

3.2 Mélanges

- Non applicable (substance pure).

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Mesures de premiers secours

- **Inhalation** : Déplacer à l'air frais. Fournir de l'oxygène ou une assistance respiratoire si nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact cutané** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau froide pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact oculaire** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau froide pendant au moins 15 minutes, en écartant les paupières. Consulter immédiatement un médecin/centre antipoison.
- **Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire de petites quantités d'eau ou de lait si la personne est consciente. Consulter immédiatement un médecin/centre antipoison.

4.2 Symptômes et effets

- **Aigus** : Brûlures graves de la peau, des yeux, des muqueuses. Larmolement, douleur intense, risque de cécité. Ingestion : douleur gastro-intestinale, brûlures internes.
- **Chroniques** : Aucun effet attendu aux concentrations recommandées avec une manipulation appropriée.

4.3 Soins médicaux

- Fournir la FDS au personnel médical. Traitement symptomatique. Neutralisation des brûlures avec une solution acide faible (ex. : vinaigre dilué) peut être envisagée sous supervision médicale.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Mousse, CO₂, poudre sèche. Ne pas utiliser de jets d'eau directs (réaction exothermique).

5.2 Dangers spécifiques

- Non inflammable. Peut libérer des vapeurs toxiques de potassium en cas de décomposition thermique. Réaction exothermique violente avec l'eau ou les acides.

5.3 Précautions pour pompiers

- Appareil respiratoire autonome (SCBA), vêtements de protection complets résistants aux produits chimiques.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) : lunettes de sécurité (EN 166), gants nitrile ou caoutchouc, vêtements longs, masque antipoussière. Ventiler la zone. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou l'inhalation de poussières.

6.2 Précautions environnementales

- Contenir le déversement pour éviter le rejet dans les égouts ou cours d'eau. Neutraliser avec un acide faible (ex. : acide acétique) sous contrôle si nécessaire.

6.3 Méthodes de nettoyage

- Ramasser mécaniquement (balayage à sec) les granules/pastilles ou absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Collecter dans des contenants homologués pour produits dangereux. Laver la zone avec de l'eau après neutralisation. Éliminer conformément aux règlements locaux.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Manipulation sécuritaire

- Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de poussières. Toujours ajouter le KOH à l'eau (et non l'inverse) pour éviter les éclaboussures dangereuses. Utiliser des EPI (gants, lunettes, masque).

7.2 Stockage

- Stocker à 15-25°C, dans un endroit sec, hermétique, bien ventilé, à l'écart de l'humidité, des acides, des oxydants forts, des métaux (zinc, aluminium, étain). Durée de conservation : 24 mois dans des conditions optimales.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST)	ACGIH TLV
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Non établie	2 mg/m ³ (plafond, poussières)

8.2 Contrôles d'exposition

- **Techniques** : Ventilation générale et locale adéquate (hotte aspirante pour poussières).
- **EPI** : Gants nitrile ou caoutchouc (EN 374), lunettes de sécurité (EN 166), vêtements longs résistants aux produits chimiques, masque antipoussière (FFP3) si ventilation insuffisante. Protection respiratoire (SCBA) pour poussières concentrées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Granules/pastilles blanches
Odeur	Inodore
Point de fusion	360 °C
Point d'ébullition	1327 °C
pH (solution aqueuse 1%)	13-14 (fortement basique)
Solubilité	112 g/100 mL dans l'eau (20 °C), soluble dans l'éthanol, méthanol
Densité	2,12 g/cm ³
Pression de vapeur	Négligeable
Hygroscopicité	Très hygroscopique, déliquescent à l'air humide

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Réagit violemment avec l'eau (exothermique), les acides, les oxydants forts, et certains métaux (zinc, aluminium, étain).

10.2 Stabilité

- Stable sous conditions normales (séchage, conteneur hermétique).

10.3 Réactions dangereuses

- Réaction exothermique avec l'eau ou les acides, pouvant provoquer des éclaboussures. Formation de vapeurs toxiques de potassium à haute température.

10.4 Conditions à éviter

- Humidité, chaleur excessive, contact avec des acides, aux métaux incompatibles.

10.5 Incompatibilités

- Acides forts, oxydants forts, métaux (zinc, aluminium, étain), carbonates, verre (attaque les silicates).

10.6 Décomposition

- Libère des vapeurs toxiques de potassium, CO, CO₂ à haute température.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Voies d'exposition

- Peau, yeux, inhalation (poussières), ingestion.

11.2 Effets

- **Aigu** : Brûlures chimiques graves (peau, yeux), risque de cécité, irritation respiratoire, brûlures gastro-intestinales.
- **Chronique** : Aucun effet attendu aux concentrations recommandées avec une manipulation appropriée.

11.3 Données

- LD50 orale (rat) : 273 mg/kg (nocif).
- LD50 dermique (rat) : Non disponible (>2000 mg/kg estimé).
- Cancérogénicité : Non classé (IARC, NTP).
- Mutagénicité, toxicité reproductive : Non classé.
- Remarque : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- LC50 (poisson, 96h) : 80 mg/L.
- NOEC (algues) : Non disponible.
- LC50 (daphnie, 48h) : 200 mg/L.

12.2 Dégradabilité

- Non applicable (composé inorganique).

12.3 Bioaccumulation

- Faible (composé inorganique, ionique).

12.4 Mobilité

- Élevée dans l'eau en raison de la forte solubilité.

12.5 Autres effets

- Aucun danger environnemental significatif. pH élevé peut affecter les écosystèmes aquatiques locaux.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- Éliminer dans une installation agréée pour produits dangereux, conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux (RPD).
- Emballages contaminés : Traiter comme la substance. Neutraliser les résidus avec un acide faible avant élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- **Numéro ONU** : UN1813 (solide).
- **Classe de danger** : 8 (Corrosif).
- **Groupe d'emballage** : II.
- **Nom d'expédition** : Hydroxyde de potassium, solide.
- **Polluant marin** : Non.
- **Exigences spéciales** : Expédition via messagerie spécialisée pour produits corrosifs.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- **Canada** : Conforme à LPD, RPD, SIMDUT 2015, TMD, CNESST. Listé sur DSL.
- **International** : Conforme à SGH Rév. 9, REACH, TSCA, AICS, IECSC.
- **Santé Canada** : Autorisé pour usage cosmétique (Liste des ingrédients cosmétiques autorisés).
- **Éthique** : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 21-08-2025
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire

- **Note** : Classification basée sur des données du fournisseur et réglementations en vigueur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

- **Avertissement de non-responsabilité** :
Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementations en vigueur au moment de la rédaction, tirées de sources fiables sans tests sur les animaux conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contacter Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.

- **Abréviations** :
 - SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - SGH : Système Général Harmonisé
 - VLE : Valeur limite d'exposition
 - CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 - TMD : Transport des marchandises dangereuses